

## **Ass. « Les Amis de Raymond »**

### **LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE : C.V.S.**

Institué en 2002, le Conseil de la Vie Sociale est présent dans les institutions afin d'associer les personnes bénéficiaires au fonctionnement et service de l'établissement.

#### **A QUOI SERT LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE ?**

Aux Amis de Raymond le C.V.S. est une instance destinée à favoriser la participation et l'expression des personnes accueillies ainsi que leurs familles. C'est un lieu d'échange et d'expression, d'écoute d'où émergent des avis, des propositions qui sont ensuite adressés au conseil d'administration. L'objectif étant de contribuer au maintien et à l'amélioration de ce lieu de vie.

Le C.V.S. se réunit trois fois par an.

#### **QUELLE EST SA COMPOSITION?**

Il se compose :

- de deux représentants des accueillis
- de deux représentants des familles d'accueils
- de deux représentants des familles d'accueillis
- de deux représentants des familles accueillantes
- Un salarié
- Un membre du Conseil d'Administration
- Un représentant de la Municipalité
- Le chef de service
- Un représentant des intervenants extérieurs.

Aujourd'hui les personnes qui composent le C.V.S. sont :

**Accueillis** : Michel AUCHER ; Henri-noël COCHET ; Jean VEILLE

**Familles accueillis** : Jacques MARCHAND

**Familles accueillantes** : Marie-Anne RAGOT et Marie-Thérèse JONCHERE

**Salarié** : Marie-Noëlle MERCIER en remplacement d'Anne-Charlotte BOURGEAIS

**Conseil d'Administration** : Marie-Thérèse JONCHERE

**Municipalité** : Colette GRIMAUD

**Chef de service** : Marie BRUNELLE

**Intervenant** : Rolande MARTIN